

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Georges SILVESTRE - Murielle BARBECOT - Laurent DUTKIEWICZ - Patricia ALLOUCHE - Thierry DUSSAUGE - Patrice LAPIERRE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Sylvie PEGOURIE.

Excusés : Martial FAILLET (pouvoir donné à Patrice LAPIERRE) - Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir donné à Jean-Marie MANGEOT) - Michèle PAEMELAERE.

Absents :

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte rendu du 23 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour :
- subvention à l'association APSM.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

ELECTION D'UN ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur DUTKIEWICZ, l'assemblée procède à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidats : Thierry DUSSAUGE

Nombre de votants : 14 (dont deux pouvoirs)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue :

NOM Prénom	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
DUSSAUGE Thierry	11	onze

Monsieur DUSSAUGE Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Lors de l'absence de la secrétaire de mairie pendant ses congés payés, Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel pour assurer les mandatements, ... etc sur le cadre d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 4h.

Cet objet a amené des débats sur la pertinence d'engager des frais supplémentaires et aussi sur l'aspect social de la question.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, *avec 7 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, accepte* les propositions du Maire, *modifie* le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1er août 2015.

DECISION MODIFICATIVES

PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
			<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES
Virement à la section d'investissement	023		3 700				
bâtiments	61522		- 3700				
Subvention de fonctionnement aux associations	6574		305				
Autres prestations de service	70688			305			
mobilier	2184	163			3700		
Virement de la section de fonctionnement	021						3700
TOTAL			305	305	3 700		3 700

LOCAL COMMERCIAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
			<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES
Virement à la section d'investissement	023		1000				
bâtiments	61522		- 500				
Autres biens mobiliers	61558		- 500				
Dépenses imprévues	020				1 000		
Virement de la section de fonctionnement	021						1 000
TOTAL			0	0	1 000		1 000

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

INSTAURATION DES CHEQUES DEJEUNER

Monsieur le Maire propose d'instaurer les titres restaurant. Il expose la possibilité de faire bénéficier les agents de la commune ; qui ne bénéficient pas d'un dispositif de restauration collective ; de titre restaurant.

Précise que le dispositif du titre restaurant fait partie des modalités de l'action sociale susceptibles d'être engagées par une commune en faveur de ses agents.

Après débat, le conseil municipal met en avant que le principe du ticket resto est généralement octroyé pour une restauration obligatoire à l'extérieur et si la personne travaille une journée complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix contre et 1 voix pour, rejette l'instauration des chèques déjeuners dans les conditions ci-dessus exposées, à compter du 1^{er} septembre 2015.

RAPPORT ANNUEL DU SPANC ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité du service public :

- d'assainissement non collectif
- d'élimination des déchets ménagers

Il est précisé que ces rapports sont à la disposition, en Mairie, des conseillers et adjoints pour consultation.

SUBVENTION A L'APSM DE SAINT MARCEL

Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'association APSM de SAINT MARCEL afin d'améliorer l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accorde une subvention de 305 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Les offres pour les panneaux d'affichages lumineux que la Communauté de Communes Centre Dombes souhaite attribuer à l'ensemble des communes sont encore à l'étude.
- Il manquait 6 élèves pour empêcher la fermeture de la 2^{ème} classe, l'acceptation des dérogations n'aurait rien changé.
- Résumé sur la rencontre bilan avec les associations.
 - En réponse à la demande de ligne téléphonique fixe dans nos équipements; ceux-ci sont classé en établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie (moins de 300 personnes), il apparaît après recherche qu'ils n'ont donc pas l'obligation de disposer d'une ligne téléphonique fixe. La multiplicité de nos jours des téléphones portables permet à chacun de communiquer avec l'extérieur.
 - L'association du Foot a fait remarquer que l'entretien des espaces verts du stade n'était pas celui attendu. Ceci sera traité avec l'entreprise concernée que nous rencontrons tous les six mois.

- Concernant les tags sur le local vestiaire. Les jeunes du club de foot sont prêts à s'investir pour repeindre le local. Devant le coût que va engendrer le nettoyage, la peinture de façade et un vernis anti-tag, il apparaît préférable dans un premier temps, de consulter des entreprises spécialisées pour avoir des devis.
- En réponse à la demande de SMHA pour l'installation d'un accès internet au local associatif. Le coût serait trop élevé pour la commune pour un usage limité (création d'une ligne, abonnement auprès d'un fournisseur d'accès....). L'association peut s'orienter vers d'autres solutions plus adaptées à un usage à la demande pour un accès internet en utilisant un accès par clef 3G par exemple.
- SMHA demande à ce que le cahier de réservation de la salle des associations soit informatisé. Cette demande paraît difficile à mettre en place en l'état actuel. Le cahier a été mis en place pour que le secrétariat n'ait plus à gérer cela. Informatiser ce cahier, impliquerait la mise en place d'un outil spécifique, gérer et protéger les saisies effectuées depuis plusieurs accès extérieurs et nécessiterait une supervision du système par le secrétariat de mairie pour s'assurer du bon fonctionnement. Cette demande ne peut donc pas être prise en compte.
- Mise en place comme l'année dernière du livret des associations. Celui-ci reprendra la même charte graphique que le bulletin municipal afin qu'il y ait une continuité dans les éditions municipales de l'année en cours et qu'elles soient mieux repérées par les habitants.
- Protection participation citoyenne : 47 personnes se sont inscrites en tant que référents. Une rencontre est organisée courant septembre à la salle des fêtes en présence de la gendarmerie et des personnes référentes.
- Travaux d'assainissement : L'entreprise Brunet fait face à des imprévus sur les réseaux. Elle doit donc envisager d'autres stratégies pour venir à bout de tous les problèmes rencontrés. Les délais de fin de travaux seront certainement dépassés.
- Point sur les TAPS :
 - Avec le succès du concours d'échec de fin d'année.
 - La signature future d'une charte d'utilisation des locaux.
 - Certains parents sont en retard quant à l'inscription de leurs enfants,
 - Tout est mis en œuvre pour qu'il y ait 3 activités différentes chaque jour.
- il faudra prévoir un comité de pilotage vers la fin Août.

La séance est levée à 23h00.